

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020**

**ETAIENT PRESENTS :**

**Le maire :** Ludovic LOREAU

**Les adjoints :** Alain CORDIER, Evelyne ESCRIVA, Pascal GAGNOLET, Frédéric LEMARIÉ, Djamila ZEBBOUDJ

**Les conseillers municipaux :** Béatrice COSTA, Gilles DALMAIS, Sébastien DELDON, Aurélie DESPLANCHE, Chantal GAUTIER, Monique LACROIX, Michel LIVENAI, Pascal MIDONNET, Bertrand MOLINIER, Valérie OCTRUE, Karine PRUD'HOMME-LACLAU, Isabelle ROUVEURE, Valérie SIDO

**Absents :** Fabienne CURIAL, Fabrice PIOLA

**Pouvoir :** Gaëlle GOY à Evelyne ESCRIVA, Claude LEFEVER à Monique LACROIX

Monsieur le Maire rappelle au conseil que compte tenu de la situation sanitaire, la décision a été prise de réunir le conseil en dehors de son lieu habituel pour pouvoir respecter la distanciation sociale. Le confinement restreignant les déplacements, M. LOREAU propose également de tenir la réunion du conseil à huis-clos.

Décision approuvée par l'ensemble des membres du conseil.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

• **APPEL DES PRESENTS :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Les 19 conseillers municipaux présents signent la feuille d'émargement.

• **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Alain CORDIER se porte volontaire pour être secrétaire de séance. M. CORDIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU <sup>26 octobre 2020(\*)</sup> ~~21 SEPTEMBRE 2020~~ :**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion du ~~21 septembre 2020~~ <sup>26 octobre 2020(\*)</sup>

Mme LACROIX porte une remarque au nom de M. LEFEVER : sa question « *est-ce bien de faire payer les entreprises pour apparaître sur le bulletin vu le contexte économique ?* » concernait le *plan du village* et non le *bulletin municipal*.

(\*) approuve la nature de trois mots rayés rubis

L'assemblée valide cette demande de modification et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

• **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :**

ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU
AD 99,110	113 rue des Favrets	442 m <sup>2</sup>	MAISON
AN 285, 55, 289, 294	66 imp. de la Bergerie	58 m <sup>2</sup>	APPARTEMENT
AN 285, 55, 289, 294	77 rue de la Platière	83,33 m <sup>2</sup>	APPARTEMENT
AI 27, 28,29, 30, 37, 70,71	Lieu dit « La Forge »	400 m <sup>2</sup>	TERRAIN
AN 132	3 imp. Les Millières	870 m <sup>2</sup>	MAISON
AI 82	731 route de Bourg	3509 m <sup>2</sup>	TERRAIN
AI 227	278 route de Monthieux	533 m <sup>2</sup>	MAISON
AS 141,138	49 rue de la Gare	34,90 m <sup>2</sup>	APPARTEMENT

Pas de question du Conseil Municipal.

• **DEMANDE D'OUVERTURE DES DIMANCHES ENTIERS POUR CARREFOUR :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 21/10/20 par lequel CARREFOUR demande l'ouverture exceptionnelle de son magasin les 4/04/21, 26/05/21, 26/12/21 et 02/01/22.

Pour : 16, contre : 5 (A. CORDIER, E. ESCRIVA et G GOY, C. GAUTHIER, V. OCTRUE),  
abstention : 0

• **CONVENTION A APPROUVER PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR INSTALLATION  
D'UNE ANTENNE SUR LE TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE :**

GRDF va installer des compteurs communicants chez les particuliers. L'entreprise souhaite installer un concentrateur (antenne) et propose de le faire sur le bâtiment « salle polyvalente ». Les compteurs appelés communicants (appelés compteurs GAZPAR) émettent par ondes radio à destination de cette antenne qui ensuite relaie l'information à GRDF au moyen d'une connexion GSM. GRDF verserait une indemnité de 50 € pr an pour compenser la consommation électrique.

*Question de Chantal GAUTHIER :* quelle est la hauteur de l'antenne ?

Réponse : 1,5m

*Question de Monique LACROIX :* je pensais que l'installation d'une antenne à moins de 300m d'une crèche était interdite.

M. LEMARIÉ explique qu'il s'agit d'une antenne réceptrice (signal radio) qui n'émettra que très peu de temps et que ce n'est pas comparable à une antenne relais de téléphonie. Cependant, dans le doute face à cette question, il est décidé de

demander des précisions à GRDF et de remettre la décision au prochain conseil municipal, le sujet n'étant pas urgent.

*Question de Bertrand Molinier* : il s'étonne de la faible somme allouée par GRDF ;

Réponse : cette somme est uniquement destinée à compenser la consommation électrique, les travaux seront à la charge de GRDF qui propose également une rénovation de l'armoire électrique.

La décision est donc reportée au prochain conseil municipal

#### • DENOMINATION DE VOIRIES

Deux voies de circulation vont être créées dans le lotissement actuellement en construction. Ci-dessous les propositions de dénomination :



Une discussion sur le plan circulation est engagée et l'exécutif confirme qu'il n'y aura qu'une seule entrée/sortie pour l'ensemble du lotissement, la SNCF ayant refusé d'accorder une circulation au sud le long de la voie ferrée, et les copropriétaires au nord-est sur l'impasse de la Forge ont aussi refusé.

Valérie OCTRUE fait remarquer qu'il existe déjà une rue de la Jonchaie à Saint Marcel mais avec une orthographe différente.

Les deux noms proposés sont adoptés à l'unanimité : **rue de la Roselière** et **impasse de la Jonchaie**.

Une autre voie sera à nommer sur la zone industrielle, le permis d'aménager de Terre d'Alliances va créer une impasse qui sera ouverte à la circulation. L'exécutif n'a pas encore de nom à proposer et fait appel à la créativité du conseil. Plusieurs suggestions sont faites (rue/impasse de l'agriculture, impasse, rue du Thou, rue des Champs, impasse des Noues).

Il est décidé de surseoir, et de remettre cette question au prochain conseil.

## FINANCES

### • SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'association a acheté du matériel pour la fête de la musique reportée par la Municipalité à l'automne. Cependant, en raison de la situation sanitaire, cette fête a été annulée pour 2020. Aussi, la municipalité souhaite dédommager l'association pour un montant de 350 €.

La subvention initiale de 3500 € n'a pas été utilisée, la subvention totale sera donc bien de 350 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la demande de subvention :

Pour = 21, contre = 0, abstention = 0

### • SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

Lors du précédent CM, Mme LACROIX a émis la proposition de faire un don pour les sinistrés des ALPES MARITIMES. Renseignements pris auprès du Département concerné, une subvention peut être versée à « RR DONNS INTEMPÉRIES OCTOBRE 2020 » soit le DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES. Proposition 250 €.

Pour = 21, contre = 0, abstention = 0

### • AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2021 POUR LES BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Monsieur GAGNOLET rappelle au CM que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, par autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette. Aussi, il est proposé au CM l'affectation des crédits comme suit :

#### BUDGET PRINCIPAL

	BP 2020	25 %	CREDITS A VOTER
CHAPITRE 21	119 500.00 €	29 875.00 €	29 875 €
CHAPITRE 23 (toutes opérations confondues)	656 500.00 €	164 125.00 €	164 125 €
TOTAL	776 000.00 €	194 000.00 €	194 000 €

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

	BP 2020	25 %	CREDITS A VOTER
--	---------	------	-----------------

CHAPITRE 21	4 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
CHAPITRE 23 (Opération 4905)	200 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
TOTAL	204 000.00 €	51 000.00 €	51 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative du budget :  
Pour = 21, contre = 0, abstention = 0

- **DÉCISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT : VIREMENT DE CRÉDITS**

Lors du précédent CM, une décision modificative a été votée pour augmenter les dépenses de 28 000 € et augmenter les recettes de 28 000 € (subvention pour le nettoyage des boues suite au COVID). Aujourd'hui, il s'agit de répartir les 28 000 € de dépenses entre les comptes 622 et 674.

	COMPTE	DÉPENSES
Rémunérations intermédiaires	622	+10 000€
Charges exceptionnelles	671	-10 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative du budget :  
Pour = 21, contre = 0, abstention = 0

**PERSONNEL COMMUNAL**

- **CONTRAT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :**

Monsieur le Maire informe de la signature d'un CDD afin de compenser les temps partiels de 2 personnes au secrétariat (Dominique SERGENT de retour et Coraline de retour de congé maternité).

Cet emploi d'une durée de 3 mois a été créé pour 35 h, sur le poste d'adjoint administratif, indice brut 350 de la FPT.

- **MISE À DISPOSITION D'UNE PERSONNE DU SERVICE ADMINISTRATIF À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES : :**

La municipalité a proposé la candidature d'une personne pour le remplacement pendant 8 mois d'un poste au service ADS (Autorisation de Droit du Sol) de la Communauté de communes de la Dombes à Villars-les-Dombes. Ce remplacement serait effectif du 08 décembre 2020 au 31 août 2021. Ce remplacement doit faire l'objet d'une convention de mise à disposition.

*Question de Michel LIVENNAIS : durant l'absence de cet agent, qui sera chargé de l'urbanisme ?*

Réponse : il s'agit du remplacement à temps partiel, la personne sera présente à Saint-André 2 jours par semaine.

*Question de Monique LACROIX* : cela signifie que l'on va droit vers le PLUi ?

Réponse : non cela n'a rien à voir avec le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), il s'agit d'une opportunité de montée en compétences pour l'agent concerné.

M. Le Maire précise que le délai décision de transfert de la compétence PLU à l'EPCI a été repoussé par le gouvernement du 31/12/2020 au 30/06/2021. Le sujet a été abordé en conférence des maires (communauté de communes), et le sera à nouveau en CM, avec possiblement une présentation de François Maréchal. Il rappelle que la mise en place du PLUi vise à renforcer le projet de territoire et au-delà de l'urbanisme un projet global d'aménagement (SCOT, PCAET...) qui n'implique pas forcément une perte de prérogatives du maire puisqu'il garde la signature des permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision de mise à disposition :  
Pour = 18, contre = 0, abstention = 3 (M. LACROIX, C. LEFEVER, M. LIVENAI)

## INFORMATIONS DIVERSES

- **POINT SUR LES COMMISSIONS**

**Frédéric LEMARIÉ :**

### **Environnement**

- *Rencontre avec la LPO* : en compagnie de l'association la Guifette et l'association Espace Nature Environnement pour mener des actions en faveur de la biodiversité. Actions en faveur des amphibiens et détermination d'espaces pouvant servir de refuges LPO.
- *Commission environnement* :  
S'est réunie pour l'établissement d'un contrat-cadre avec les agents techniques afin de mettre en place le plan de gestion différenciée qu'ils ont élaboré.  
Ce contrat-cadre fixe des Objectifs, liste des Indicateurs et recense les Moyens.  
A également réfléchi à des propositions pour l'entretien du cimetière et notamment l'aménagement des conteneurs.  
Deux autres propositions ont été faites : la mise en place d'un marché aux fleurs au printemps, et le retour du concours de fleurissement inscrit dans le cadre de la transition écologique, notamment un règlement préservant la ressource en eau.

### **Assainissement**

- *Marché à bons de commandes* :  
le marché à bon de commande de 2 millions d'euros a été clôturé (travaux de séparation sur : rue du mont Blanc, route de Montluel, route de Tramoyes, RD 1083,

DO3, Grange Denis, bassin d'orage).

L'ensemble de ces travaux ne seront globalement terminés qu'après les raccordements des derniers branchements suite aux travaux récents (routes de Trévoux et de Neuville) financés sur un budget additionnel de 300 000 €. Il y aura alors déconnexion de l'ancien réseau, avec évacuation des eaux pluviales dans le fossé de la Grange Denis.

Les travaux initialement prévus sur la dernière tranche ont dû être modifiés pour permettre la mise en séparatif des bâtiments municipaux de Favrot au même titre que ceux des particuliers du voisinage.

Une commission assainissement sera réunie en janvier pour statuer sur la poursuite de travaux d'assainissement et de mise en séparatif sur la commune.

- *Station d'épuration (STEP) :*  
Le maître d'œuvre a été retenu pour nous assister à la mise aux normes de la station d'épuration, il s'agit de la société Montmasson.  
Le réunion de lancement aura lieu le 7 décembre.

## **Voirie**

- *Rétrocession de voirie sur le secteur de la rue de la Bergerie :*  
La municipalité précédente avait travaillé avec le syndic du Bel Horizon au sujet d'une possibilité de rétrocession de cette voie à la commune. Contact a été repris avec M LEMARIÉ. Ce projet concerne la rue de la Bergerie uniquement (liaison École de musique – rue de la Platière), rien n'est acté pour l'instant, les discussions à peine entamées).  
M. LEMARIÉ profite du sujet pour signaler que les ralentisseurs ont été retirés sur cette voie car ils étaient devenus dangereux (vis de fixation détériorées).

*Question de Michel LIVENAIS :* la zone bleue devant la maison de santé a-t-elle fait l'objet d'un arrêté ?

Réponse : il n'y a pas eu d'arrêté de notre part. Ce panneau zone bleue est là depuis longtemps.

- *Rétrocession de voirie rue des Dombes*  
Le syndic des co-propriétaires attend toujours d'avoir l'accord de tous les membres, ce qui est compliqué par les ventes et les mouvements.

## **Pascal GAGNOLET**

### **Éclairage public**

- La coupure de l'éclairage public prévu en cette fin d'année sera reportée pour des raisons budgétaires. Cette action sera reportée sur 2021 pour ne pas dépasser le budget de fonctionnement.

*Question de Alain CORDIER :* quel est le montant de l'opération ?

Réponse : le montant est de 11 000 €, comprenant la pose des horloges et une réfection de certaines armoires qui sont défectueuses.

### **Arrivée de la fibre**

- Les études ont été lancées par le SIEA et CIRCET, actuellement un sous-traitant de la société CIRCET étudie les fourreaux des divers quartiers pour vérifier que le passage de la fibre sera possible et identifier les « points durs » qui nécessiteront des travaux. La pose des 5 armoires de répartition sur la commune est prévue pour courant janvier. Une fois ces travaux réalisés, ce seront les opérateurs (fournisseurs d'accès) qui prendront le relais pour les branchements individuels. Nous n'avons pas encore de calendrier pour cette partie.

Concernant le quartier des Échanaux qui n'est pas équipé de fourreaux, nous sommes toujours en attente des devis (SIEA/RSE) pour inclure les travaux de pose des fourreaux aux travaux de rénovation du réseau électrique.

*Question de Chantal GAUTHIER : qu'est-ce qui est prévu pour les écarts ?*

Réponse : pour l'instant nous n'avons pas de réponse

### **Alain CORDIER**

#### **Urbanisme**

- Pas de nouveauté à part les points déjà évoqués (PLUi et agent à l'ADS)

#### **Bâtiments**

- Une date a enfin été trouvée pour le remplacement des menuiseries de la salle Polyvalente (3 arches de la petite salle, et grande arche de la grande salle) : ces travaux auront lieu entre le 14 et le 23 décembre.

### **Djamila ZEBBOUDJ**

#### **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**

- En préparation des élections du CMJ, une présentation sera faite le 01/12 à l'école élémentaire par Djamila ZEBBOUDJ, Evelyne ESCRIVA et deux membres actuels du CMJ : explications sur l'utilité du CMJ et modalités des élections. Sont électeurs et éligibles, les élèves en CM1/CM2 habitant Saint André de Corcy (scolarisés ou non sur la commune). Minimum 8 enfants, maximum 12 avec parité. La date de l'élection sera fixée avec le directeur (pour l'instant prévue le 21/01/2021 à la mairie). Le dossier de candidature sera à déposer à l'école ou en mairie avant le 20 décembre.

## Evelyne ESCRIVA

### Écoles

- *Une rentrée compliquée* : hommage à Samuel Paty et visite de Mme Schmidt (ad-jointe à l'inspectrice d'académie). Celle-ci a salué le travail de coopération entre les équipes des deux écoles et le Pôle Enfance Jeunesse. Elle a souligné aussi la qualité des protocoles mis en place et la qualité de l'accueil, une reconnaissance importante de ce partenariat dans le Projet Éducatif de Territoire que l'on souhaite étoffer.
- *Visite d'Alexandre NANCHY* (conseiller régional, en charge du contrat Dombes-Saône) : invité dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire et de la cantine le 19/11. Visite également d'une classe de CM2 qui se sont montrés très intéressés par cet échange, à renouveler.
- *Réunion avec le CAUE* (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : travail de préparation des processus et des méthodes pour la rénovation du groupe scolaire.
- *Espace de Vie Sociale (EVS)* : dossier en cours de finalisation qui passera en commission CAF au premier trimestre 2021. Rencontre avec la directrice du PEJ et les communes environnantes pour évoquer des perspectives de partenariat.
- *Rencontre avec la directrice de la future MECS* (Maison d'enfants à caractère social) : la signature de vente du terrain (situé entre la Salle Mont Blanc et le PSIG) devrait avoir lieu le 17/12/2020 et début des travaux début 2021. Nous avons proposé à la directrice de faire une présentation du projet au conseil municipal de janvier et aux équipes pédagogiques (écoles, collège, PEJ).

*Question d'Isabelle ROUVEURE* : y aura-t-il une présentation au public ?

Réponse : oui, dans un second temps. Il est important que les élus aient bien connaissance du projet ainsi que les équipes pédagogiques qui vont interagir avec les enfants. Par la suite, nous prévoyons une réunion publique d'information (quand les conditions sanitaires le permettront).

### QUESTIONS DIVERSES

#### Question écrite de Bertrand Molinier :

« *Devant les multiples présomptions d'infractions à l'urbanisme et à l'environnement au lieu-dit « Bervillière », pouvons-nous avoir une synthèse des actions entreprises par l'Exécutif sur ces différents sujets : dépôt de matériaux inertes en zone naturelle de protection des étangs, extension d'un bassin de rétention d'eau, transformation d'un bâtiment d'exploitation en maison d'habitation, édification d'un mur, construction d'un hangar, installation d'un ERP de type CTS, coupe de bois classés au titre de l'urbanisme. Le tout sur un secteur identifié à préserver au titre du plan Natura 2000. »*

Réponse de M. Le Maire :

Effectivement, Bertrand nous avait déjà sollicités sur ces questions au sein des commissions urbanisme et lors de discussions avec l'exécutif. Durant le mois de juillet, Frédéric LEMARIÉ a essayé de se plonger dans l'ensemble des documents de ce dossier (les plus anciens datant de 1992) pour analyser la chronologie des événements. À l'issue de cette analyse, nous avons envoyé différents courriers : un courrier à l'actuel propriétaire, pour évoquer un certain nombre de ces transformations. Nous avons aussi rencontré le locataire en lui demandant les raisons de la mise en place d'un barnum au milieu d'un champ, et en lui demandant de le retirer (il a d'ailleurs disparu). Nous avons également pris contact avec les riverains et notamment M. Rolland concernant la coupe de bois classé.

Nous avons donc essayé d'appliquer la méthode que nous avons développée durant la campagne, à savoir privilégier le dialogue et la concertation. Je rappelle qu'il y a un certain nombre d'années qu'à la Bervillière il y a eu de nombreuses constructions posant problème en particulier au moment de la mise en place des gîtes.

À l'issue de ces sollicitations, nous avons eu le retour du propriétaire qui nous a donné un certain nombre d'informations à ce sujet. Voilà ce qu'il en est.

Je voudrais dire aussi que ce n'est pas la seule question que tu as posée puisque tu t'es permis aussi de m'envoyer un mail en parallèle, qui était un mail relativement désagréable sur la façon dont l'exécutif avait traité ce sujet. Je tiens à te rappeler que la mise en œuvre de ce sujet s'est faite avec toute l'équipe dans une volonté de compréhension, de dialogue.

Le mail que tu m'as envoyé étant désagréable dans sa forme, je me demande aujourd'hui quelle place tu peux prendre dans cette équipe, je m'interroge sur tes motivations par rapport à toutes ces interrogations et je te rappelle que nous avons signé la charte de l'élu.

Il me semble qu'il faudrait éviter qu'il y ait potentiellement des conflits d'intérêt entre un certain nombre de questions qui peuvent être portées et des attitudes sur ce dossier. Je ne remettrai pas en cause la méthode qui est la nôtre, qui est de comprendre les choses, de les analyser, je souhaite effectivement que l'urbanisme soit respecté à Saint André de Corcy. Nous sommes arrivés il y a 6 mois et il y a un certain nombre de sujet qui ont été traités en terme d'urbanisme avec des problématiques actuelles, et cette méthode nous continuerons à l'appliquer.

M. Bertrand MOLINIER remarque que les infractions à l'urbanisme ne sont pas relevées par la municipalité. Il réfute le conflit d'intérêt et signale que ce dimanche une infraction a été à nouveau commise par un de ses voisins (arbre abattu). Il rappelle également qu'un parking a été créé à la place d'un étang à la Bervillière. Il insiste pour que des actions immédiates (PV) soient prises, le Maire et l'exécutif restant sur leur position de dialogue.

## **TOUR DE TABLE**

**Monique LACROIX :**

- ne souhaite pas revenir sur la Bervillière mais signale que le chemin de Balzat est devenu difficilement praticable avec de nombreux trous.

- regrette l'absence de fleurissement des tombes des anciens combattants lors de la cérémonie du 11 novembre

Réponse du maire : nous avons eu l'occasion d'en parler. Nous avons honoré les morts lors de la cérémonie réduite, les tombes ont été fleuries par la suite, et je remercie les ateliers Saint Valentin qui ont fourni ces fleurs et aussi des bouquets qui ont permis d'égayer les repas des bénéficiaires du Portage de repas.

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un manque de respect, nous avons d'ailleurs cité, comme il se doit, l'ensemble des morts de la commune et invité les anciens combattants à cette cérémonie réduite.

#### Michel LIVENAIS :

- Est-il normal qu'on utilise les salles de cours de l'école de musique le dimanche pendant le confinement ?

**Réponse du maire :** les salles sont ouvertes aux professionnels, si ce sont des professeurs, c'est possible, c'était la seule possibilité d'utilisation des bâtiments.

#### Chantal GAUTHIER

- Tenait à rappeler le don du sang le mercredi 2 décembre à la salle polyvalente.

#### Bertrand MOLINIER

- Le mur de l'observatoire de Vernange est tombé sur le chemin et constitue une entrave à la circulation

**Réponse du maire :** en effet, c'est l'office de la biodiversité qui gère cet observatoire, et nous devons entrer en contact avec la fédération de chasse.

- Les arbres qui avaient chuté au nord du bois Volet ont été débités et je crains que la commune se soit fait voler le bois.

Réponse de Frédéric LEMARIÉ : cela faisait partie des projets de la commission environnement de voir comment traiter ces arbres, peut être en organisant un évènement faisant intervenir associations et bénévoles.

- A l'entrée du bois volet (jonction avec le chemin de l'Hôpital), il y avait des dépôts sauvages, et il y en a eu de nouveaux, notamment des résidus de broyage.

Réponse de Frédéric LEMARIÉ : l'objectif était de faire intervenir une benne pour enlever ces dépôts.

Clôture du conseil municipal à 22h45

Le secrétaire de séance

Alain CORDIER

Le maire

Ludovic LOREAU

